



# **PROJET PEDAGOGIQUE**

## **ESPACE JEUNE - ETE 2023**



- 1. Rappel succinct du projet de service**
- 2. Fiche technique**
- 3. Principes de base de l'équipe d'animation**
- 4. Objectifs**
- 5. La démarche pédagogique**
- 6. L'organisation des semaines**
- 7. L'évaluation**

# 1. Rappel succinct du projet de service

Le CLSH est un lieu de vie collective où les jeunes auront la plus large ouverture sur le milieu extérieur, milieu naturel, et le milieu humain.

Cette expérience en centre de loisirs devra permettre à chaque jeune de pratiquer pendant son temps de vacances des activités concourant à son épanouissement, à son éducation, et au développement d'une vie collective et sociale plus riche.

Il sera pris en compte les besoins, les potentialités des jeunes, ainsi que leurs intérêts en référence à leur âge, avec comme objectif principal : l'animation de leurs vacances.

\*\*\*\*\*.

## INTENTIONS EDUCATIVES

- Développer un lieu de rencontres et d'échanges entre les jeunes des différentes communes et régions.
- Faire qu'ils s'enrichissent le plus possible dans une ambiance de détente et de bonne humeur.
- Avoir une action éducative auprès des jeunes au travers de l'accession à l'autonomie, la socialisation, la responsabilisation.
- Faciliter la découverte de leur région proche et plus lointaine.

## 2. Fiche technique

### **Organisateur :**

N° organisateur : 022ORG0359

Service enfance / Jeunesse

Mairie

BP 12

22310 Plestin les Grèves

Numéro de déclaration : 0220359CL000322

Numéro de téléphone du directeur Florian PAYTRA : 06 08 70 70 59

### **Ouverture de l'ALSH et présence de l'équipe d'animation sur l'espace jeune :**

du 03 juillet au 28 juillet 2023

### **Horaires de l'espace jeune :**

Généralement de 10 h à 17 h (+ soirées, ou départ plus tôt pour les journées excursions...).

### **Public :** 11-15 ans.

Les jeunes ayant 11 ans sous condition d'avoir été au collège sur l'année scolaire 2022 / 2023. Les jeunes âgés de plus de 15 ans peuvent être acceptés sur demande et après explication du fonctionnement.

### **Lieu :**

Dans les bâtiments de l'ancien accueil périscolaire (G3), dans le regroupement scolaire du Penker. Accès proche des équipements sportifs. Les locaux sont composés d'une salle de danse, d'une salle d'activité, avec coin cuisine et sanitaire, et d'un bureau pour les animateurs. La cour extérieure possède un espace vert aménageable.

Les activités pourront se dérouler en extérieur (salle de sport, plage, autres villes...)

### **- L'équipe de l'espace jeune :**

Directeur : Florian PAYTRA

*(Diplômé DUT Carrières Sociales)*

Animatrice : Alicia LAGADEC

*(BAFA)*

### **Inscriptions :**

A la demi-journée, journée ou semaine dès fin juin et tout au long du mois de juillet.

Certaines activités étant à jauge limitée, la priorité sera donnée aux réguliers, puis par ordre d'inscription.

Ainsi nous avons mis en place un système de forfait selon la fréquentation des jeunes par semaine : Forfait 1 - 2 - 3 - 4 - 5 jours.

Ainsi les jeunes en forfait 5 jours sont inscrits d'office, puis les 4 jours, etc....

## Tarifs :

### L'espace Yaouank (Ado)

#### Tarifs pour L'espace de loisirs 11-15 ans pour l'été uniquement

QF	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
≤ à 512	10 €	17 €	22 €	27 €	29 €
513 à 841	13 €	20 €	26 €	31 €	35 €
842 à 1137	16 €	25 €	33 €	38 €	42 €
1138 à 1300	18 €	28 €	37 €	43 €	48 €
≥ à 1301	20 €	32 €	42 €	50 €	57 €

### Camps secteur Enfance et Jeunesse

Quotient familial	Séjours de vacances	Séjours accessoires			
		Bretagne Tarif journée		A Plestin Tarif journée	
QF ≤ 512	19 €	CAF	MSA	CAF	MSA
513 à 841		20,5 €	16 €	20,5 €	13 €
842 à 1137	22,5 €	22,5 €		17 €	
1138 à 1300	25,40 €	25,40 €		18 €	
≥ à 1301	32 €	32 €		20 €	

#### Versement d'arrhes ALSH et Espace Jeune :

30 % seront systématiquement exigés pour confirmer la réservation des camps.

#### Nuitée ALSH et Espace jeune :

7 € par nuitée

## Programme :

Les activités des semaines sont définies, mais pourront éventuellement être adaptées selon les envies des jeunes.

## Matériel :

Le service enfance jeunesse met à disposition le matériel pédagogique nécessaire aux activités. De plus un minibus du service ainsi qu'un véhicule 9 places de location pourront être utilisés par les animateurs/trices.

Bien sûr le centre mettra à disposition des jeunes du matériel assurant davantage de sécurité (trousse à pharmacie, lampe de poche, crème solaire)

## 3. Principes de base de l'équipe d'animation

### 1- L'animateur/trice

Il/elle doit avoir un rôle actif auprès des jeunes dans les différents moments de la journée.

Il/elle doit être à l'écoute des jeunes, déceler les besoins. Il/elle doit proposer les activités et faciliter la réalisation des projets.

Il/elle doit partager responsabilités et contraintes dans l'équipe d'animation (horaires, planning...)

Il/elle doit par son dynamisme, et sa recherche, être capable de construire sa journée avec des activités adaptées, motivantes pour le groupe.

Il/elle doit assurer la sécurité physique, morale et affective (présence, réconfort...)

Il/elle doit accueillir et dialoguer avec les jeunes, les parents, les partenaires...

## 2- Le/la directeur/trice

Il/elle est garant/e du bon fonctionnement du centre en conformité avec les textes réglementaires, les orientations de l'organisateur et le projet pédagogique.

Il/elle recrute le personnel en collaboration avec la commune.

Il/elle coordonne l'équipe d'animation et tous les éléments de la vie du centre, en ayant une vue d'ensemble.

Il/elle facilitera la réalisation de projets, par des décisions rapides et claires (achat de matériel, horaires aménagés...).

Il/elle contribue à la formation des animateurs/trices.

Il/elle sera disponible pour donner des conseils et faire partager son expérience.

Il/elle assure les relations avec les administrations, les autorités locales, les parents.

Il/elle est garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes, des animateurs/trices.

Il/elle gère le matériel, l'alimentaire, les finances.

## 4. Objectifs

### **Le centre de loisirs de Plestin :**

#### **I- est un espace de loisirs pour le jeune**

L'accueil de loisirs doit être un lieu convivial synonyme de jeu et de découvertes.

Le fonctionnement ne doit aucunement reproduire un schéma scolaire. (Rupture)

Les jeunes sont en vacances et viennent pour s'amuser. Afin **d'optimiser une bonne ambiance**, l'espace jeune sera un lieu de rencontre et d'accueil agréable, où les jeunes peuvent venir bien avant l'activité pour discuter et s'amuser avec les autres. Les jeunes pourront « se poser » dans les différents espaces : coin détente, coin jeu, salon extérieur, espace bricolage, s'approprier les lieux (décoration, espace collectif de communication...)

L'équipe d'animation sera capable de s'amuser avec eux tout en gardant la distance nécessaire. Cette équipe devra, de plus, avoir des capacités de rencontre, de dialogue avec l'ensemble des partenaires adultes du service enfance jeunesse. L'accueil et les échanges avec les parents sont aussi très importants. Chaque animateur/trice devra également garder un esprit positif et être capable de s'adapter en permanence aux idées et initiatives des jeunes.

Les animateurs/trices établiront des règles de vie en collectivité afin de donner des repères aux jeunes et de réguler les relations. La mise en place d'un climat de confiance et de respect est en effet nécessaire à l'épanouissement des jeunes et au bien-être de l'équipe d'animation.

Les animateurs/trices proposeront des activités variées pour s'adresser au plus large public possible : sportives, manuelles, culturelles, de plein-air, de découvertes ... Ils devront aussi chaque semaine s'adapter à la demande des jeunes tout respectant le budget prévisionnel.

#### **II- favorise l'autonomie des jeunes :**

Permettre au jeune au travers des activités et des tâches quotidiennes d'accéder à l'autonomie. Par exemple : choisir et organiser une activité

Entre midi et 2 heures, lorsque les jeunes restent manger au centre, l'équipe d'animation sera présente sur place, sans assurer une totale surveillance (désinfection, préparation activité...).

Les jeunes devront être autonome et respectueux des lieux (nettoyer après repas...)  
Aussi, si les règles s'avèrent être dépassées l'équipe changera de méthode.

### **III- vise avant tout la sécurité des jeunes**

Sécurité physique : L'équipe devra donc surtout respecter la législation en vigueur, adopter une attitude "logique", une gestion responsable et bienveillante.

Sécurité affective : Pour cela l'animateur/trice a un rôle très important d'écoute, d'échange, de disponibilité, d'attention auprès des jeunes.

### **IV- permet l'accès aux responsabilités**

Laisser aux jeunes la possibilité de déterminer, de choisir ses activités, les aider à concrétiser leurs projets, développer l'esprit d'initiative.

- Etre capable d'adapter son programme en permanence pour coller aux attentes des jeunes et à l'évolution du groupe.
- Favoriser au maximum la créativité, l'imagination afin de mettre en valeur chaque jeune auprès des autres.

### **V- tend à respecter les rythmes biologiques individuels :**

Nous respecterons les rythmes de vie de chacun, chaque fois qu'il sera possible, sans nuire à la collectivité.

Un rythme de vie sera aménagé de manière à mieux respecter les besoins et les intérêts de chaque individu, adulte et enfant, sans oublier la vie en collectivité qui connaît parfois des exigences dont il faut tenir compte.

### **VI- recherche la socialisation des jeunes :**

Le centre de loisirs, de par son activité et de par sa mission est véritable lieu de rencontre entre les jeunes.

Le centre de loisirs devra en permanence être à l'écoute de l'environnement pour intégrer les jeunes aux activités sur le secteur : tournoi, concours divers, visites de découverte, camps organisés sur Plestin par d'autres villes ...

Le centre de loisirs mènera dans la mesure du possible des activités en commun avec d'autres espaces de jeunes comme celui de Plouaret, de Ploumilliau, de Kermaria Sullard, Lannion et Trégastel. Le centre 11/15 ans de Plestin demeure toutefois ouvert pour la rencontre avec d'autres partenaires potentiels.

Faire comprendre la nécessité des règles de vie collectives et communes.

- Respect du fonctionnement mis en place
- Respect du matériel
- Respect des affaires de chacun(e)
- Respect de l'autre
- Respect du travail de chacun(e)

## VII- favorise le droit à la différence

Le centre dans ses actions, sa mentalité et sa moralité favorise le droit à la différence : Les jeunes sont invités à venir au centre quel que soit leur origine, leur religion, leur culture et leur milieu social...

D'ailleurs, par sa politique tarifaire, le centre municipal de Plestin les Grèves participe et aide financièrement les jeunes qui proviennent de classes sociales plus défavorisées.

Les animateurs/trices auront donc encore une fois un rôle important à jouer et devront respecter les jeunes dans leur globalité sans faire de distinction et sans faire preuve de quelque ségrégation que ce soit.

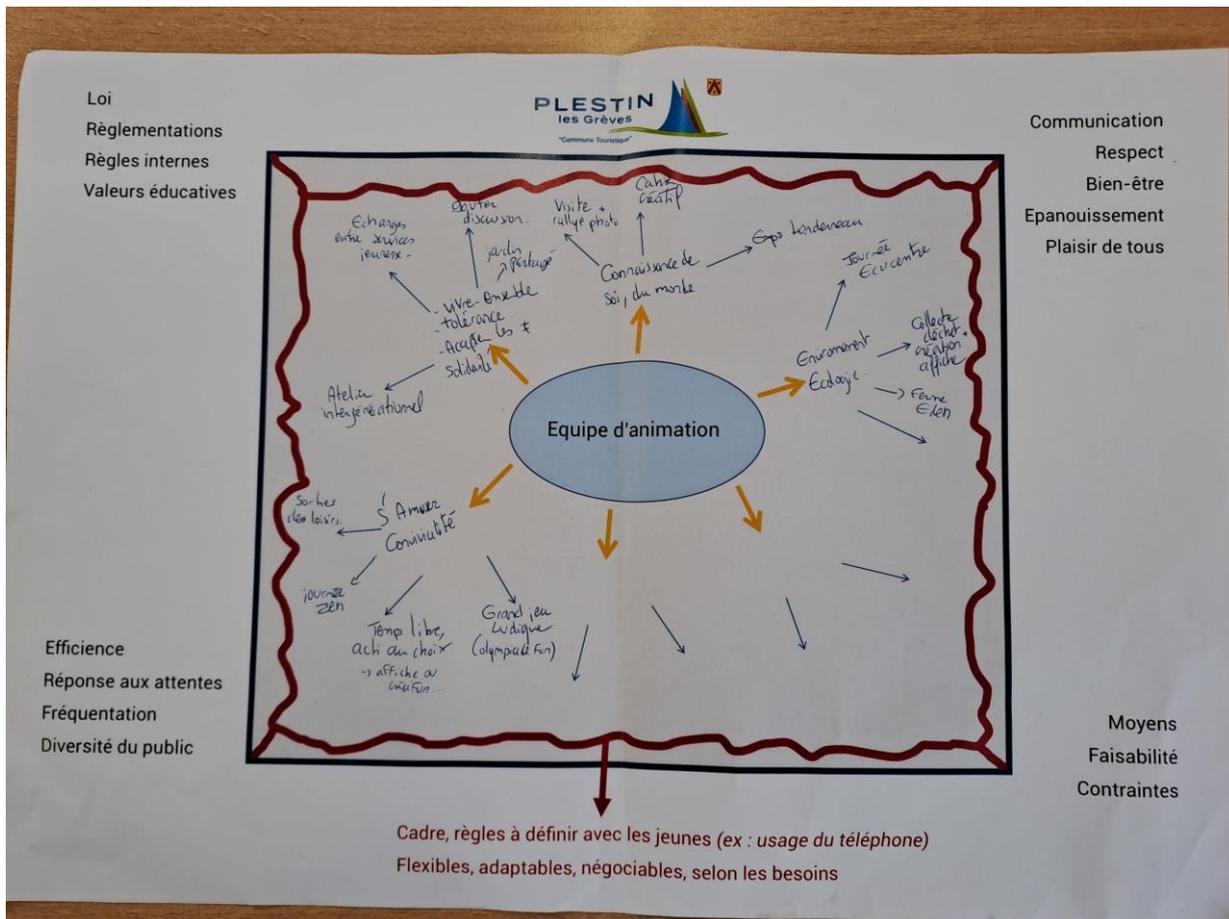
### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES PRINCIPAUX POUR L'ÉTÉ 2023

Lors de la première réunion de préparation du samedi 03 juin 2023, le directeur et l'animatrice ont utilisé le principe d'un photolangage à l'aides des cartes du jeu DIXIT afin de répondre à ces 2 questions :

- Que veulent les jeunes pendant leurs vacances ? De quoi ont-ils besoin ?
- Qu'est-ce que je souhaite, en tant qu'animateur/trice transmettre, partager ?



De cet échange, des objectifs ont été définis et ont permis la définition d'actions afin de les mettre en place.



## OBJECTIFS DEFINIS POUR 2023

### - La connaissance de soi, du monde

#### Moyens mis en œuvre :

➤ Découvertes de nouveaux lieux, nouvelles activités (geocaching à Lanvellec, jeu d'exploration à Trégastel, expo d'art à Landerneau, SENSAS, escape game de Plestin, ferme EDEN...)

➤ Journée bien-être, réalisation d'un cahier créatif

### - Le vivre-ensemble, la tolérance. Accepter les différences.

#### Moyens mis en œuvre :

➤ Participation au jardin partagé

➤ Goûter discussion

➤ Echanges avec les autres services jeunesse du Trégor

➤ Sensibilisation au handicap (SENSAS)

## **- Encourager l'intérêt pour l'environnement, l'écologie**

- Journée à l'Ecocentre du Trégor
- Balade ramassage de déchets + création d'affiches

## **- Créer un espace de détente, d'amusement et de convivialité**

### Moyens mis en œuvre :

- Développer l'espace de communication collective et encourager à son utilisation :
  - tableau véleda d'expression libre
  - programme de la semaine
  - règle de vie
  - baromètre des humeurs
  - Blague du jour
  - Espace « mes envies »
- Proposer des activités variées qui plaisent au plus grand nombre (créatifs, cuisine, bricolage, sports,...)
- Proposer des activités au choix (lundi matin libres, atelier créatif au choix...)
- La journée zen « on prend soin de soi » : repas équilibré, sieste conté, dessin, mandala, cahier créatif...
- Apporter un cadre rassurant (règles communes, cohérence des animateurs/trices)
- Créer un climat convivial avec une bonne ambiance :
  - Soirée
  - De l'humour bienveillant (autodérision, absurde...)
  - dynamique collective sur les temps hors activité (transport en car, goûter...)
  - petits jeux fils rouges (ex : killer, challenges,...)
  - grand jeu loufoque, incarnation de personnages, déguisement...
  - Implication des animateurs/trices sur les temps hors activité (jeux de société, atelier créatif...)
  - Réduire la nuisance des écrans (console, téléphone), règles à adapter selon le besoin.

## **5. La démarche pédagogique**

### **A. La préparation de l'été et sa mise en place**

- *L'implication des jeunes dans le programme*

L'animateur/trice ira à la rencontre des jeunes (au collège, via les réseaux sociaux...) afin de les interroger sur leurs envies d'activités, ainsi que pour échanger avec eux sur le fonctionnement de l'espace jeune.

➤ *L'équipe d'animation*

Elle définira les objectifs pédagogiques principaux 2023 lors de la réunion de préparation.

En plus de la préparation des activités et du matériel, elle sera vigilante quant aux choix des activités (respect des objectifs énoncés précédemment, de la législation...). Dans le cas d'une activité nécessitant un brevet d'état, un contact sera pris avec le prestataire pour discuter de nos attentes.

Le respect de la mixité de l'équipe favorisera l'équilibre pour le groupe également mixte. Suivant les besoins des jeunes, ils pourront se tourner vers l'interlocuteur souhaité.

➤ *L'implication des jeunes dans l'installation de l'espace jeune*

Le service enfance jeunesse proposent aux jeunes qui le souhaitent de participer à une journée « installation de l'espace jeune », début juillet. Les jeunes proposeront leur idée de décoration, aideront à l'installation du mobilier et matériel et à la décoration du lieu.

## **B. Pendant l'été**

➤ *Les règles de vie / l'espace communication*

A l'arrivée de chaque nouveau jeune, les règles de vie de l'espace jeune seront rappelées par les animateurs/trices. Si certaines sont non négociables (respect, réglementation, sécurité, utilisation des téléphones...), d'autres sont adaptables selon les besoins et le comportement des jeunes (bonne humeur, initiatives...).

Un espace collectif de communication sera installé dans un lieu stratégique et visible de tous. Sur ce panneau seront affichés :

- Les règles de vie
- Le planning de la semaine
- La météo du jour
- Le baromètre des humeurs (les animateurs/trices veilleront à ce qu'il soit régulièrement utilisé par les jeunes, mais aussi par eux-mêmes). En effet ils doivent être les premiers à montrer l'exemple et à donner l'envie aux jeunes de l'utiliser. Cet outil de communication permet de ressentir l'ambiance générale (bonne humeur, fatigue, ennui...), mais aussi à tout à chacun d'exprimer son état du moment sans avoir à le verbaliser (colère, tristesse...)
- L'espace d'expression libre (blagues, dessins...)

➤ *Les temps libres*

Afin de responsabiliser les jeunes et de leur permettre de passer du temps « entre copains », des temps libres seront prévus sur le temps de midi. L'équipe d'animation sera dans les environs, disponible si besoin.

L'espace jeune met à disposition des jeunes un réfrigérateur, un four micro onde et des couverts pour les jeunes qui mangent sur place.

Les jeunes pourront utiliser les jeux de société, le matériel sportif et créatif, sous condition de respecter les règles de vie de l'espace (respect du matériel, rangement, partage...)

➤ *L'équipe d'animation*

Elle sera attentive au bien être des jeunes, à l'intégration de chacun dans le groupe, au respect des règles de vie établies. Elle encouragera les temps d'échanges ludiques et conviviaux.

➤ *Les activités*

L'équipe d'animation veillera à proposer des activités variées et tout public, permettant à tous les jeunes de s'y retrouver. Un budget sera déterminé et devra être respecté (matériel, prestataires, alimentation...). Le/la directeur/trice veillera à la qualité des prestataires choisis. Les jeunes seront invités à faire leurs propositions pour certaines activités (repas et nuitée, activité manuelle, sportive, cuisine...)

## 6. L'organisation des semaines

L'espace jeune sera généralement ouvert au jeune du lundi au vendredi, de 10 h à 17 h (sauf jour férié). Un/e animateur/trice sera présent pour son ouverture et l'accueil des premiers arrivants. Selon les activités, un rendez-vous peut être fait plus tôt. L'espace jeune sera parfois fermé le matin, faute d'animateur/trice.

Certaines activités sont prévues à la journée (ex : journée aux 3 curés), sous forme de stage (plusieurs demi journées), ou à la demi-journée.

Des temps libres sont proposés avant et après les activités, et sur le temps de midi.

## 7. L'évaluation

Différents outils vont nous permettre d'évaluer notre projet, de vérifier la pertinence de l'action, son efficacité, l'impact sur le public et les suites à donner.

➤ *Lors des réunions de préparation, l'équipe d'animation sera vigilante et observera :*

- La fréquentation
- La participation active
- L'écoute et le respect des autres, la coopération
- Les propositions
- L'implication individuelle et collective
- Les résultats

➤ *Les temps d'échanges informels ou formels nous permettront de sonder l'impact des activités et de la vie du groupe*

- Sont-ils satisfaits des choix du lieu et des activités qui ont été faits ?
- S'amuse-t-ils ? Comment ressentent-ils l'ambiance générale ?
- Que pensent-ils de l'organisation ?

➤ *Les temps d'échanges informels ou formels nous permettront aussi de vérifier la capacité à vivre en collectivité*

- Le respect des autres, l'écoute
- La coopération

- La participation

➤ *De façon générale, nous (équipe d'animation) seront vigilants et échangeront régulièrement sur :*

- Le bien-être des jeunes
- Leur implication
- Leur capacité à s'organiser collectivement
- Le choix des activités et visites
- Le respect des règles d'hygiène, alimentaires, de sécurité, ...
- Le respect des règles de vie
- Le respect du rythme de chacun

➤ *L'équipe d'animation se réunira lors de la fermeture de l'espace jeune pour une réunion bilan plus détaillée.*